

Nom Société: .....  
Adresse : .....  
CP / VILLE : .....  
Forme juridique : .....  
Activité : .....  
SIRET : .....

## Gérant :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Tél fixe et Portable : .....  
Statut du Gérant : .....  
Mail : .....

### Détail de votre cotisation

<b>Vous êtes (cochez la case) :</b>	<input type="checkbox"/> EMPLOYEUR	<input type="checkbox"/> NON-EMPLOYEUR
<b>PART FIXE</b>		
Adhésion CAPEB 66	171 €	171 €
Echo des Métiers papier <input type="checkbox"/> ou mail <input type="checkbox"/> (facultatif)	20 €	20 €
Frais d'Assemblée Générale	8 €	8 €
Fonds de solidarité	2 €	2 €
CAPEB Nationale	/	62 €
Bâtiment Artisanal	/	43 €
<b>TOTAL PART FIXE</b>	<b>201 €</b>	<b>306 €</b>
<b>PART VARIABLE</b>		
Prélevée par la Caisse des Congés Payés	0,6% de la masse salariale	si j'embauche un salarié

J'autorise la CAPEB 66 à faire prélever la part variable par la Caisse des Congés Payés

Fait à ..... le .....

**Signature obligatoire :**

Cachet de l'entreprise  
Obligatoire

### Modalités de paiement

- Par Prélèvement automatique en 4 fois  
(15 février - 15 mai - 15 août - 15 novembre 2021)

Remplir et signer le mandat SEPA au verso et joindre un RIB

- Par chèque à l'ordre de la CAPEB avant le 15 février 2021

N° de chèque...../ Nom de la banque : .....

**Le montant de cette cotisation est à inclure dans vos frais généraux  
Le présent document peut-être utilisé comme justificatif comptable, pensez à en faire une copie.**

**A compléter soigneusement et à nous retourner à :**

CAPEB P.O - Maison de l'Artisan - 35, rue de Cerdagne - CS 59912 - 66962 Perpignan Cedex

**Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment**

Maison de l'Artisan - 35, rue de Cerdagne - CS 59912 - 66962 PERPIGNAN Cedex  
Tél : 04.68.51.04.00 - Fax : 04.68.35.52.05 - site : www.maisondelartisan.fr

**CONDITIONS GENERALES D'ADHESION**

1. Pour être adhérent du syndicat et pouvoir accéder aux différents services et avantages procurés par l'adhésion, il faut se conformer aux statuts et règlement intérieur - dont un exemplaire est tenu à disposition dans le syndicat et dont une copie sera remise à tout adhérent en faisant la demande - et acquitter les cotisations syndicales.
2. La cotisation est composée d'une part fixe, éventuellement de prestations annexes et, pour les entreprises employant du personnel, d'une part proportionnelle à la masse salariale. Elle est fiscalement déductible au titre des frais généraux de l'entreprise.
3. La part fixe est annuelle, acquittée par les moyens de paiement visés par le bulletin d'adhésion, est due par tout adhérent.
4. Si vous êtes employeur, la part proportionnelle à la masse salariale est appelée par la Caisse de Congés Intempéries pour les entreprises qui y sont affiliées. Pour les autres, elle sera appelée directement par le syndicat sur la base des salaires bruts figurant dans la DADS de l'année précédente.
5. L'abonnement au journal « Le Bâtiment Artisanal », mensuel d'information de référence qui constitue le plus fort tirage de la presse professionnelle, est proposé à tout adhérent à tarif réduit. Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cet abonnement, vous pouvez déduire son coût du montant de l'adhésion.
6. L'adhésion et l'abonnement sont valables pour une année civile ou pour une période de douze mois consécutifs et se renouvellent automatiquement par tacite reconduction à l'échéance. Tous les ans, les adhérents reçoivent une information les avisant des montants de la cotisation et de l'abonnement pour les douze mois à venir, ainsi qu'une fiche préétablie permettant de mettre à jour les données les concernant.
7. Le non paiement de la cotisation justifie que les prestations correspondantes ne soient plus servies ; de même, le non paiement de l'abonnement au journal « Le Bâtiment Artisanal » justifie que le journal ne soit plus distribué à l'abonné.
8. Il est possible de mettre fin à l'adhésion à tout moment, par démission adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au président du syndicat, sans préjudice du droit pour ce dernier de conserver l'intégralité des cotisations afférentes à l'année en cours ou de réclamer celles correspondant aux six mois qui suivent le retrait de l'adhésion. (article L 411-8 du code du travail)

9. La qualité d'adhérent se perd par démission, décès, déchéance des droits civiques ou radiation pour non observation des statuts et du règlement intérieur ou pour préjudice moral ou matériel porté au syndicat. La radiation est prononcée par le conseil d'administration conformément aux statuts.

10. La perte de la qualité d'adhérent entraîne la perte de tous les avantages et bénéfices tarifaires et promotionnels, ainsi que le droit d'accéder aux différents services du syndicat qui sont réservés exclusivement aux adhérents.

11. Les informations recueillies sont nécessaires pour permettre à la CAPEB de traiter et gérer votre adhésion et vos abonnements, ainsi que l'envoi de lettres d'information sur nos actions.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez nous adresser un courrier.

**De même, si vous ne souhaitez pas recevoir de votre syndicat de lettres d'information autres que les abonnements que vous avez souscrits, veuillez cocher la case ci-contre .**

**Vos coordonnées pourront être communiquées à des partenaires aux fins de campagnes d'information, d'enquêtes, de publication de vos coordonnées dans leurs annuaires professionnels ou de diffusion de brochures.**

**Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre .**

12. Afin de vous permettre d'accéder à votre espace adhérent, accessible depuis le site internet du syndicat, le syndicat vous remet un code d'identification, composé d'un code d'accès et d'un mot de passe. Ce code d'identification est personnel, individuel, confidentiel et intransmissible. En conséquence, vous vous engagez à préserver la confidentialité de ce code d'identification et à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, autre que les personnes dûment habilitées au sein de votre entreprise, n'ait accès à ce code d'identification et puisse ainsi accéder illicitement à cet espace réservé et, à informer immédiatement votre syndicat en cas de perte, vol, ou utilisation illicite du code d'identification. Vous vous portez fort du respect de ces obligations par les personnes que vous aurez autorisées, au sein de votre entreprise, à faire usage du code d'identification.

<p><b>Mandat de prélèvement SEPA</b></p> 	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) <b>CAPEB</b></p>
	<p>à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de</p>
<p>Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.</p>	
<p>Référence unique du mandat :</p> <p><b>Débiteur :</b></p> <p>Votre Nom</p> <p>Votre Adresse</p> <p>Code postal</p> <p>Pays</p> <p>_____ Ville _____</p>	<p>Identifiant créancier SEPA : <b>FR06ZZZ581417</b></p> <p><b>Créancier :</b></p> <p>Nom <b>CAPEB</b></p> <p>Adresse <b>MAISON DE L'ARTISAN</b></p> <p><b>35 RUE DE CERDAGNE CS 59912</b></p> <p>Code postal <b>66962</b> Ville <b>PERPIGNAN CEDEX</b></p> <p>Pays <b>FRANCE</b></p>
<p>IBAN</p> <p>BIC</p> <p>A :</p> <p>Signature :</p>	<p>Paiement : <input checked="" type="checkbox"/> Récurrent/Répétitif <input type="checkbox"/> Ponctuel</p> <p>Le : _____</p> <p>Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p> <p><b>Veuillez compléter tous les champs du mandat.</b></p>